

l'exploitation, déduction faite des redevances. Depuis quelque temps, on applique un taux (le facteur « R ») pour corriger la répartition de la production selon les revenus, le niveau d'investissement et les dépenses.

L'objectif de la formule du facteur « R » est d'accroître la part de production d'Ecopetrol pour les gisements très productifs tout en maintenant un taux de répartition de la production de 50/50 pour les gisements moins productifs. En termes généraux, le facteur « R » consiste en une expression fractionnaire où le numérateur correspond aux revenus bruts cumulés et le dénominateur, à certaines dépenses cumulées au titre de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation.

9. **Propriété des hydrocarbures** : Chaque partie devient propriétaire de la part de production qui lui revient à la tête de puits. L'associé est libre de disposer comme il l'entend du pétrole qui lui revient, à moins que l'État ait besoin de ce pétrole pour répondre à des besoins internes.
10. **Volume de production** : L'exploitant doit déterminer le taux d'efficacité maximal (TEM) de chaque gisement rentable et il doit soumettre périodiquement ces taux à l'attention du comité de direction pour qu'ils soient approuvés. Ces taux représentent en fait le rythme maximal de production d'un gisement qui ne diminuera pas la récupération finale des hydrocarbures contenus dans son réservoir.

On détermine le TEM d'un gisement rentable en faisant la somme des TEM de chaque puits producteur, calculés suivant des estimations nominales.